



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2017

L'ÉDITO

2017 a été l'année 1 de la mise en œuvre de la feuille de route de Mauges Communauté, étape cruciale pour notre communauté d'agglomération nouvelle de 120 000 habitants. Cette feuille de route, adoptée par le conseil communautaire en janvier 2017, fixe le cap de notre action communautaire en lui donnant la cohérence nécessaire à la bonne coordination de notre politique territoriale.

Un an après son lancement, ce rapport d'activité est un point d'étape. Dans ce bilan, il s'agit de faire état du travail important déjà réalisé pour mesurer l'ampleur du reste à accomplir d'ici à 2020. Nous restons avec les vice-présidents fidèles à la lettre et l'esprit de la feuille de route, comme une boussole qui doit guider chacun de nous dans la conduite et le sens de nos actions.

La compétitivité, la solidarité et l'exemplarité se tiennent comme 3 piliers au service d'une politique d'aménagement équilibrée. Le développement de notre territoire, les services qui y sont proposés et l'amélioration de la qualité de vie, constituent 3 objectifs indissociables, garants de la cohésion d'un territoire où les responsabilités sont équitablement portées par ses 6 communes.

**Didier HUCHON,
Président de Mauges Communauté**

6

communes nouvelles
et 64 communes
délégées

120 000

habitants

1 315 km²

44 000

emplois
publics et privés



1^{er} janvier 2016 : Création de la
Communauté d'Agglomération
Mauges Communauté

1 PRÉSIDENT

1 BUREAU COMMUNAUTAIRE
composé de 11 vice-présidents

48 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Compétences exercées

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Eau
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Action sociale d'intérêt communautaire

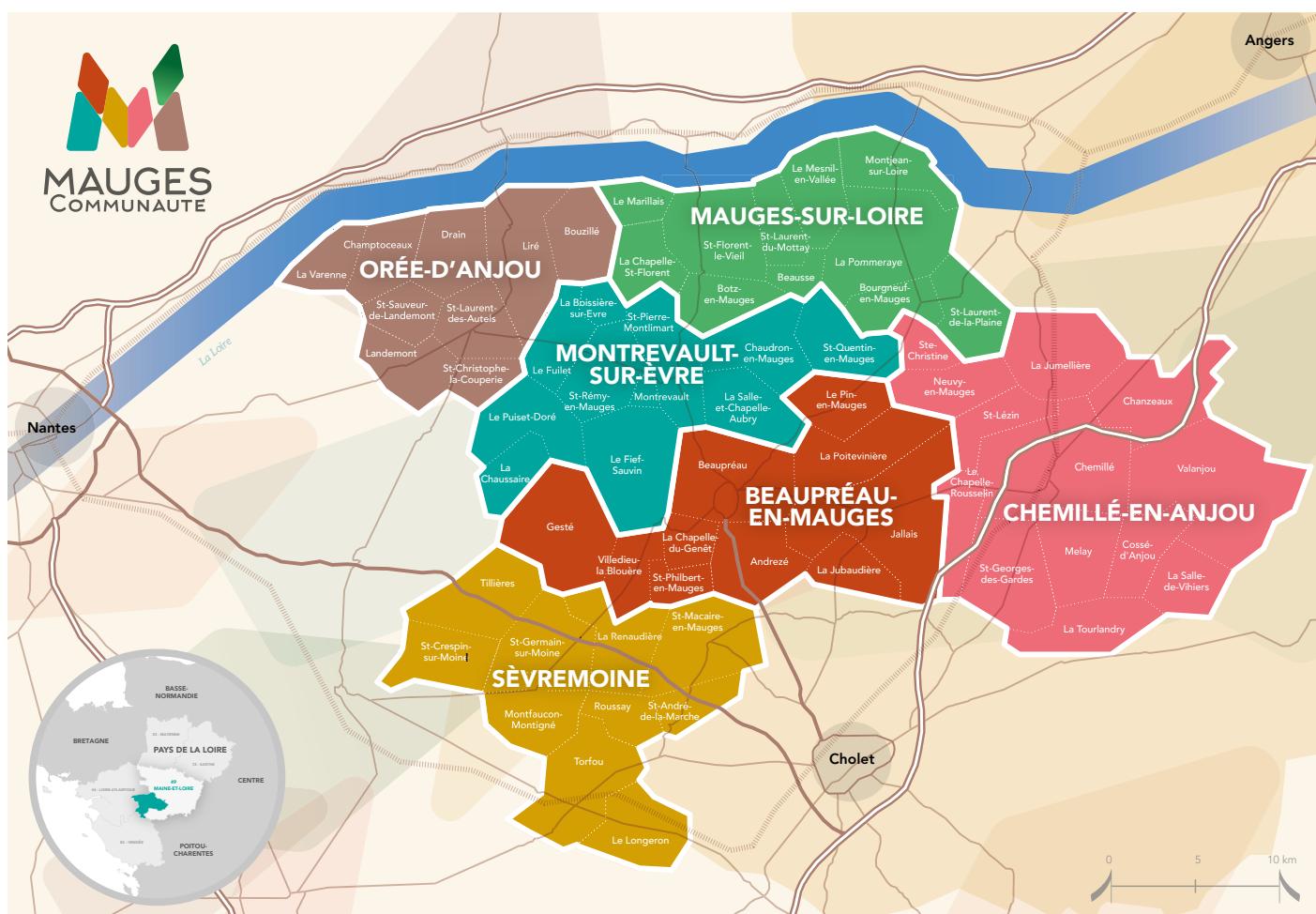
COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Aménagement numérique
- Gestion des milieux humides et des réseaux hydrographiques
- Action culturelle
- Mise en valeur du patrimoine
- Contributions au service départemental d'incendie et de secours

LE TERRITOIRE

Beaupréau-en-Mauges	22 735 hab.	230 km ²	99 hab./km ²	10 cd*
Chemillé-en-Anjou	21 368 hab.	324 km ²	66 hab./km ²	13 cd
Mauges-sur-Loire	18 286 hab.	192 km ²	95 hab./km ²	11 cd
Montrevault-sur-Èvre	16 046 hab.	199 km ²	81 hab./km ²	12 cd
Orée-d'Anjou	16 136 hab.	156 km ²	103 hab./km ²	9 cd
Sèvremoine	25 329 hab.	213 km ²	119 hab./km ²	10 cd

*Renseignement INSEE 2014 en vigueur au 1^{er} janvier 2017 - cd = commune déléguée







André MARTIN
Vice-président
Pôle Ressources



Marie-Thérèse
CROIX



Mireille
DALAINE



Jean-Charles JUHEL
Vice-président
Politique de l'eau



Jean-Claude BOURGET
Vice-président
Pôle Développement



Valérie BOISELLIER
Vice-présidente
Finances



Stéphane
LALLIER



Jean-Pierre
MOREAU



Alain VINCENT
Vice-président
Pôle Solidarités
territoriales



Thierry
ALBERT



Christophe
CHÉNÉ



Christophe
DOUGÉ



Sylvie MARNÉ
Vice-présidente
Culture Patrimoine



Serge
PIOU



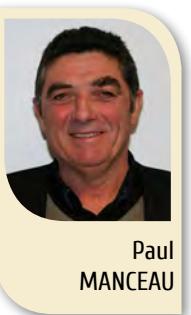
Denis
RAIMBAULT



Didier
HUCHON
Président



Marion
BERTHOMMIER



Paul
MANCEAU



Jean-Louis
MARTIN



Jacky
QUESNEL



Gérard CHEVALLIER
Vice-président
Pôle Aménagement



Michel
ROUSSEAU



Denis
SOURCE



Marie-Claire
STAREL



Denis
VINCENT



Isabel VOLANT
Vice-présidente
Mobilités



Annick
BRAUD

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES 2016-2020



Jean-Marie
BRETAULT



Clémence
DUPIED



Jacques RÉTHORÉ
Conseiller délégué
Collecte, Prévention



André
RETAILLEAU



Anne
VERGER

AUGES-
R-LOIRE

RÉAU-
AUGES

CHEMILLÉ-
EN-ANJOU



Christophe DILÉ
Vice-président
Pôle Environnement



Jean-Pierre BODY
Conseiller délégué
Déchèteries



Bruno
BOURCIER



Bernard
BRIODEAU



Lionel
COTTENCEAU



Hervé
MARTIN



Joseph
MENANTEAU



Michel
MERCIER



Yann SEMLER-COLLYER
Vice-président
Tourisme



Franck AUBIN
Vice-président
Transition énergétique



Thérèse
COLINEAU



Philippe
COURPAT



Régis
LEBRUN



Gilles
LEROY



Jean-Yves
ONILLON



Yves
POHU

GOUVERNANCE

BUREAU ÉLARGI : 12 membres

BUREAU RESTREINT : 6 membres

PRÉSIDENT Didier HUCHON	PÔLE AMÉNAGEMENT	URBANISME HABITAT	MOBILITÉS	NUMÉRIQUE
		Gérard CHEVALIER	Gérard CHEVALIER	Isabel VOLANT
	PÔLE ENVIRONNEMENT	EAU, MILIEUX AQUATIQUES	TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	DÉCHETS MÉNAGERS
		Christophe DILLÉ	Jean-Charles JUHEL	Franck AUBIN
	PÔLE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	ÉCONOMIE AGRICULTURE	TOURISME	ASSAINISSEMENT
		Jean-Claude BOURGET	Jean-Claude BOURGET	Christophe DILLÉ
COMMUNICATION	PÔLE ANIMATION ET SOLIDARITÉ TERRITORIALE	ACTION SOCIALE SANTÉ	CULTURE PATRIMOINE SPORT	
		Alain VINCENT	Alain VINCENT	Sylvie MARNÉ
COMMUNICATION	PÔLE RESSOURCES	FINANCES	POLITIQUES CONTRACTUELLES	
		André MARTIN	Valérie BOISELLIER	André MARTIN

10 COMMISSIONS DE 24 MEMBRES - 4 MEMBRES PAR COMMUNE NOUVELLE -

1 COMMISSION AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DE 12 MEMBRES - 2 MEMBRES PAR COMMUNE NOUVELLE -

3 DÉLÉGATIONS

2017, Mauges Communauté fixe son cap pour 2020 : 1 FEUILLE DE ROUTE, 3 AXES STRATÉGIQUES déclinés en 11 POLITIQUES PUBLIQUES.

Ordonner les politiques publiques les unes aux autres et assurer la cohésion du territoire en 3 axes, 37 enjeux et 96 objectifs.



18 JANVIER

L'ASSEMBLÉE UNIQUE
réunit l'ensemble des élus des commissions communautaires ayant participé à la rédaction de la feuille de route pour partager une vision globale des orientations du territoire.

25 JANVIER

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
arrête le projet de feuille de route.

1^{ER} MARS

LE GRAND RENDEZ-VOUS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX
rassemble près de 450 élus municipaux pour partager et débattre de ce nouveau cap pour les 4 ans à venir.



RESSOURCES & MOYENS

BUDGET 2017

UN ENGAGEMENT FORT
SUR DES POLITIQUES
STRUCTURANTES
AU SERVICE
DU TERRITOIRE



L'ensemble des budgets de Mauges Communauté, présenté par Valérie Boisellier, vice-présidente aux Finances, a été voté au Conseil du 15 mars 2017.

LES DÉPENSES* PAR COMP

ÉCONOMIE ET TOURISME

- > Aménagement et gestion des parcs d'activités
- > Accompagnement et soutien des entreprises
- > Promotion du tourisme

11,8 M€

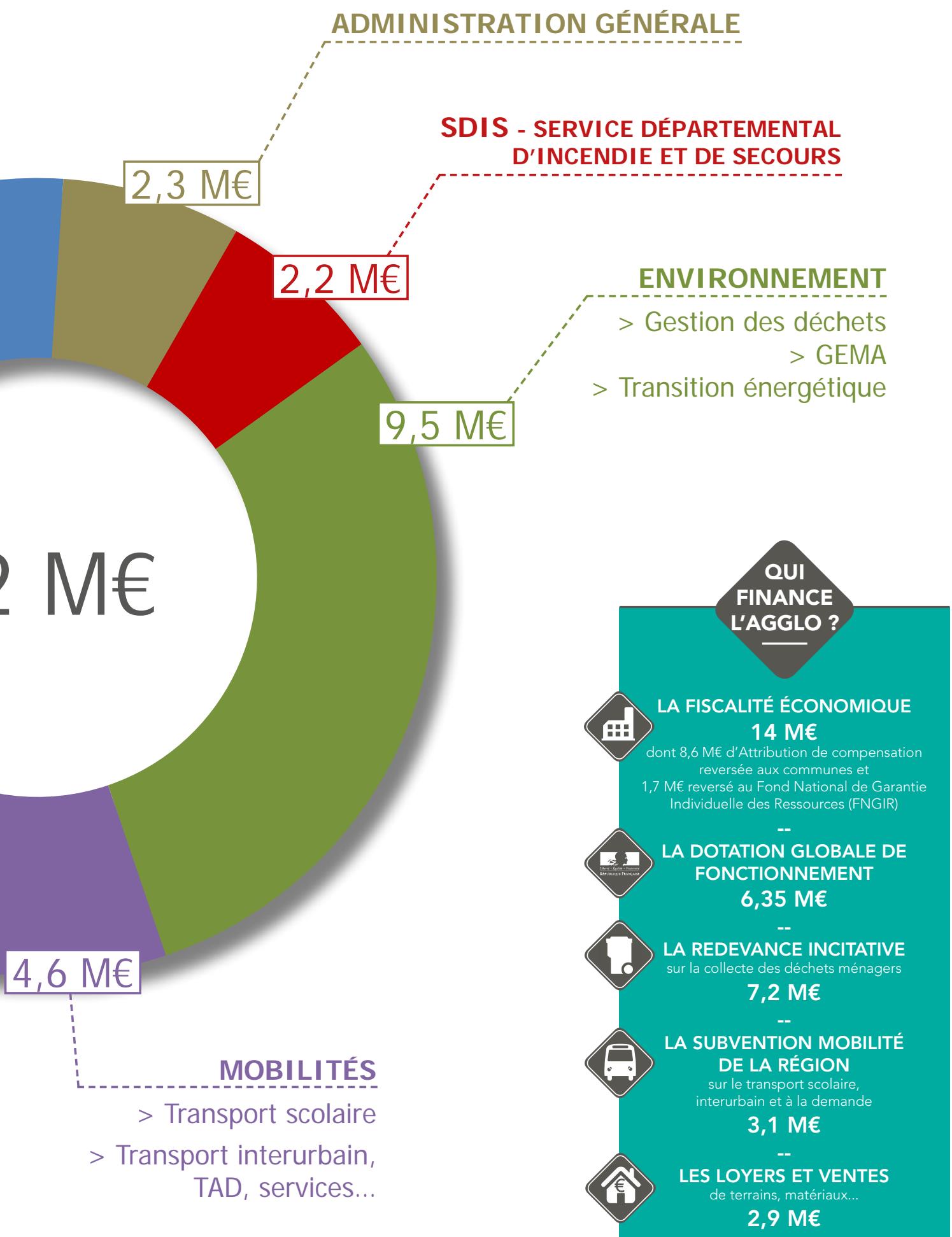
URBANISME & HABITAT

0,6 M€

1 M€

SOLIDARITÉS TERRITORIALES

- > Culture - patrimoine
- > Social - Santé
- > Sport



FINANCES & RESSOURCES HUMAINES : DES MOYENS ADAPTÉS ET MAÎTRISÉS

Une politique budgétaire de territoire rigoureuse

Un pacte financier et fiscal en cours de finalisation doit assurer l'équilibre des ressources entre les communes nouvelles et Mauges Communauté.

Deux décisions majeures ont d'ores et déjà engagé le bloc local dans la constitution de ce pacte :

- le partage avec les communes nouvelles du produit de la taxe foncière bâtie des zones d'activités économiques ;
- le versement à Mauges Communauté du produit de la taxe d'aménagement sur les zones d'activités économiques.

Par ailleurs, les décisions adoptées en 2016 et 2017, d'une répartition dérogatoire du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, afin que Mauges Communauté bénéficie de l'ensemble du montant, s'inscrivent dans ce pacte en permettant à cette dernière d'amorcer la mise en œuvre de ses grandes politiques communautaires

Cette mise en œuvre des grandes politiques communautaires s'accompagne d'une parfaite maîtrise de la dette :

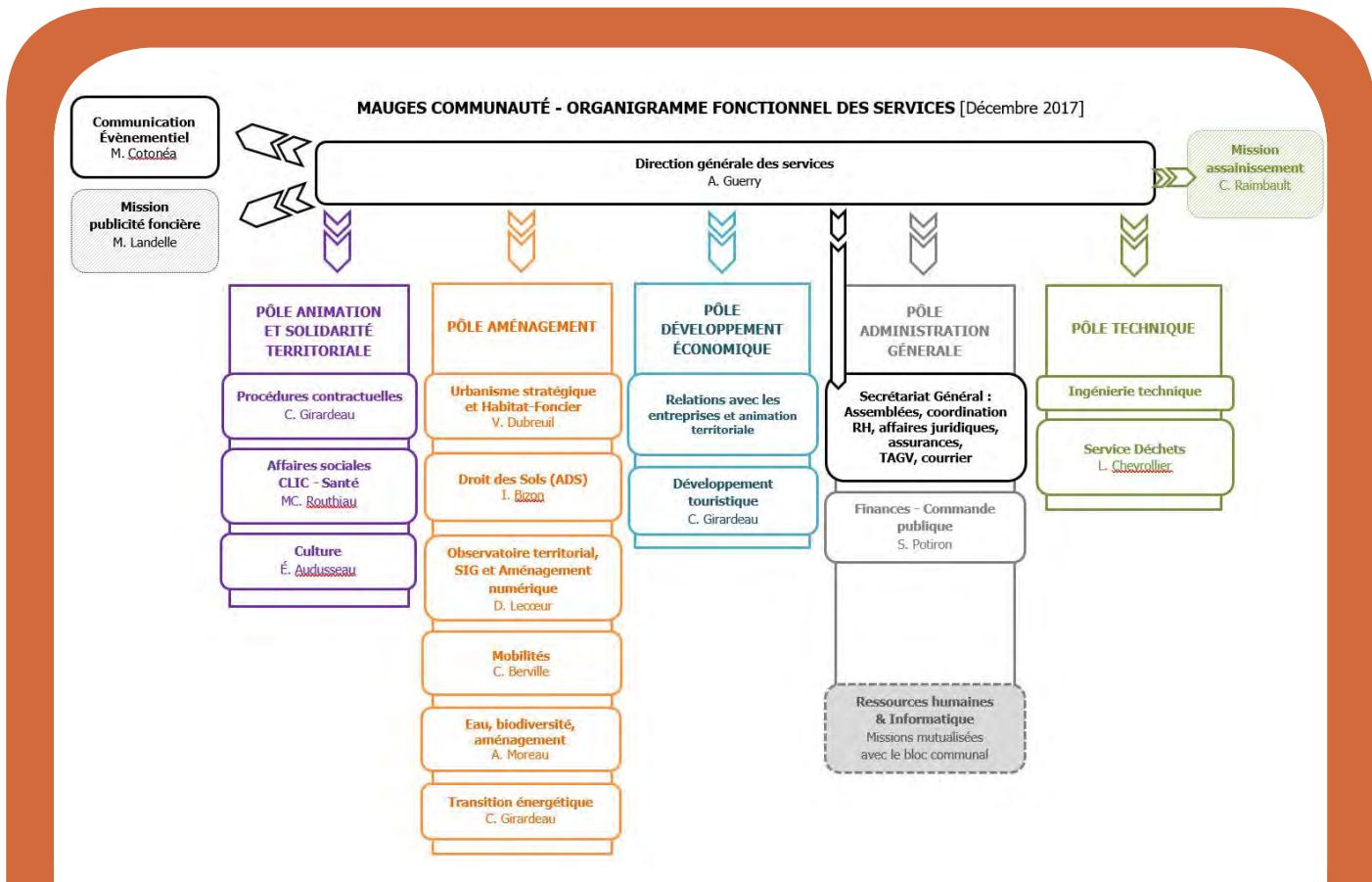
- d'une part, par un désendettement accéléré générant dès 2018 un remboursement anticipé de capital dû de près d'1,9 M€ ;
- d'autre part, en ayant recours à l'emprunt qu'en dernier lieu pour le financement des investissements nécessaires.

Ainsi, la capacité de désendettement de Mauges Communauté ressort à moins de 3 ans.

Le développement des ressources fiscales de Mauges Communauté, est corrélé au développement du secteur économique sur son territoire. En effet, Mauges Communauté ne fait pas appel à la fiscalité ménage. Le développement économique dépend par ailleurs de la maîtrise de la fiscalité des entreprises. Avec un taux de CFE aujourd'hui à 20,78 %, et des zones industrielles structurées, Mauges Communauté apparaît comme un territoire attractif pour les entreprises.

62 collaborateurs au service de Mauges Communauté au 31 décembre 2017

La Communauté d'agglomération s'est structurée autour de 5 grands pôles regroupant 14 services. 62 agents assurent au 31 décembre 2017 l'exercice des compétences de la Communauté d'agglomération. 64,4 équivalent temps plein ont été rémunérés en 2017, cumulant au total 117 190 heures travaillées.





POLITIQUES CONTRACTUELLES : DES CONTRATS RÉSOLUMENT TOURNÉS VERS DES ACTIONS STRUCTURANTES POUR UNE RURALITÉ DYNAMIQUE ET MODERNE

Après la signature de la convention du programme européen LEADER, du contrat de ruralité, Mauges Communauté vient de signer le contrat territoires Région 2020 dotant ainsi le territoire d'une enveloppe financière de plus 8,5 M€. Ces contrats sont naturellement fondés sur la feuille de route de Mauges Communauté. Ils sont résolument tournés vers des actions structurantes pour développer le territoire et accélérer la réalisation de projets concrets au service des habitants et des entreprises.

Un programme européen LEADER 2014-2020 toujours actif

Le programme européen LEADER est doté d'une enveloppe de 2 602 452 M€. Ce programme a pour ambition de soutenir des projets pilotes en faveur de l'économie présente, l'innovation, la santé, la transition énergétique, la protection de l'environnement, et l'aménagement du territoire jusqu'en 2020. Il vise à expérimenter des actions exemplaires pour les étendre à l'ensemble du territoire, voire à l'extérieur, et ainsi faire émerger et de déployer des initiatives locales.

20 projets ont été soutenus pour un montant de 500 000 € de subvention. Ces projets sont essentiellement portés par les collectivités et sont axés vers l'économie présente et la transition énergétique.

Le contrat de ruralité, socle du partenariat entre la Communauté d'agglomération et l'État

Le contrat de ruralité 2017 a été doté de 620 000 € repartis entre trois actions :

- Deux concernent l'affirmation des fonctions de centralité de nos bourgs-centres des communes de Beaupréau-en-Mauges et de Montrevault-sur-Èvre, en liaison avec le projet d'aménagement de notre SCoT ;

- Une concerne la mobilité avec le déplacement de la Gare de Torfou, pour que notre territoire saisisse pleinement les opportunités ouvertes par le projet de renforcement de la ligne ferroviaire Cholet-Nantes.

Le Contrat Territoires-Région 2020 signé

Le Contrat Territoires-Région (CTR) de Mauges Communauté a été validé à la commission permanente du Conseil Régional du 29 septembre 2017 (la signature officielle est programmée en mars 2018). Il est doté d'une enveloppe financière de 5 449 000 €. Les actions bénéficiaires de cette dotation n'ont pas encore été sélectionnées. Néanmoins, une priorité sera donnée aux opérations structurantes et exemplaires.

DATE CLÉ

29 septembre 2017 : Validation du Contrat Territoires-Région 2020

ÉCONOMIE

UNE POLITIQUE D'ANIMATION ACTIVE

Les Rendez-vous de la Réussite : un évènement biennal pour les entrepreneurs

Sous l'impulsion de Mauges Communauté, une dizaine de chefs d'entreprises des 6 communes nouvelles se sont rencontrés pour réfléchir aux moyens de faciliter la mise en réseau des acteurs économiques du territoire. Des représentants de clubs d'entreprises déjà existants, notamment l'AECM (Beaupréau-en-Mauges) et le CEMA (Sèvremoine), étaient présents pour mener cette réflexion commune sur l'animation du territoire. Ils ont ensemble décidé de créer une association en juillet 2017 : « Les RDV de la Réussite ». Son but est de favoriser les échanges entre les acteurs économiques en organisant des évènements et des moments de convivialité. En lien permanent avec le service économie de Mauges Communauté, leur première action a été l'organisation d'une soirée le 30 novembre 2017 à Chemillé. Près de 850 entreprises étaient présentes sur la thématique de « faire la différence ».

La dynamique de réseau se poursuit également avec la création de rencontres entre entrepreneurs sur les communes de Montrevault-sur-Èvre, d'Orée-d'Anjou, de Mauges-sur-Loire et de Chemillé-en-Anjou.



Un accompagnement individuel et collectifs des entrepreneurs

Mauges Communauté poursuit son action de soutien à la création et à la reprise d'entreprise artisanale, commerciale et de services par l'organisation d'évènements et de dispositif d'aide.

En partenariat avec la Région et l'Association Initiative Anjou, Mauges Communauté accompagne une trentaine d'entreprises chaque année par l'octroi de prêts d'honneur.

En collaboration avec la Maison de la Création et de la Transmission d'Entreprises de Cholet, la collectivité organise des matinées d'information à la création et à la reprise d'entreprises un vendredi matin tous les deux mois avec une moyenne de 20 participants.

Du 6 au 10 novembre 2017, la « Semaine de la Création et de la Reprises d'entreprises » a été organisée avec la MCTE autour de trois animations réparties dans les entreprises du territoire. Ces évènements ont rassemblé une centaine de participants.

LE CALIBRAGE STRATÉGIQUE DE L'OFFRE FONCIÈRE EN ZONES D'ACTIVITÉS

Une politique d'accompagnement adaptée à chaque territoire

L'offre foncière des zones d'activités et leur développement s'établit, dans les plans locaux d'urbanisme, au regard de leur classification dans le SCoT (ZA structurantes, intermédiaires ou de proximité).

Les premiers outils de commercialisation des espaces des zones d'activités ont été élaborés courant 2016. Ainsi, un règlement interne de cession posant les conditions administratives, financières, techniques et de maîtrise foncière (risque d'inertie foncière) est maintenant disponible. Il permet de maîtriser la gestion du foncier et d'éviter son inertie.

LE DÉPLOIEMENT CIBLÉ D'UNE OFFRE EN IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Un observatoire de l'immobilier d'entreprise actif

Afin de disposer d'un observatoire de l'immobilier, une base de données complète a été construite dans le logiciel métier AGDE, outil idéal pour connaître la structure économique de son territoire et suivre efficacement la relation avec les entreprises, les porteurs de projets et les demandeurs de locaux. Une veille active est ainsi assurée par les animateurs économiques sur le parc privé et public permettant de connaître les disponibilités immédiates et à venir.

Un accès aux pépinières d'entreprises conforté

Les locations des bâtiment relais se poursuivent pour accompagner le lancement d'entreprises nouvelles et/ou en développement. Elles s'accompagnent d'une politique de loyer déductible du prix d'achat sur une courte période incitant ainsi à la cession des immeubles.

Une politique de maîtrise d'ouvrage directe et ciblée

Dans le respect de la priorité de l'investissement privé, Mauges Communauté conduit une politique de maîtrise d'ouvrage directe d'édification de bâtiment d'activités de type « générique ». En 2017, un bâtiment a été acheté (anciennement Multilap) et sera réaménagé pour la société HPP à Saint-Crespin-sur-moine / Sèvremoine, qui quitte la région Mauléaise pour rejoindre les Mauges.

ALTER ECO : un outil pour des projets d'envergure

La prise de participation à la société d'économie mixte locale « ALTER ÉCO » a été approuvée au Conseil communautaire d'avril 2017 dans le but d'accompagner le développement de projets industriels d'importance reposant sur des besoins spécifiques et représentant un engagement financier lourd. La collectivité a ainsi acquis 3 600 actions pour un montant de 225 252 €. Le service économie assure depuis la mise en relation des porteurs de projet avec ALTER ECO (BTM, LFG...).

L'APPROPRIATION DE LA POLITIQUE DU COMMERCE POUR DÉVELOPPER UNE DÉMARCHE TERRITORIALE PROSPECTIVE

Une étude commerce lancée

En juillet 2017, un marché public a été lancé pour le lancement d'une étude sur le commerce à l'échelle de Mauges Communauté. Suite à la sélection du cabinet AID Observatoire, l'étude a démarré en décembre 2017 par une phase de diagnostic au contact du territoire.

UNE FISCALITÉ LOCALE ATTRACTIVE

Une Taxe d'Aménagement harmonisée à 1,5 %

Le taux de Taxe d'Aménagement a été harmonisé à 1,5 % à l'échelle du territoire pour limiter la pression fiscale locale des entreprises et ainsi favoriser leur développement et renforcer l'attractivité du territoire.

DATES & CHIFFRES CLÉS

19 avril 2017 : Prise de participation au Capital d'ALTER ECO

Du 6 au 10 novembre 2017 : La Semaine de la Création et de la Reprise d'entreprises

30 novembre 2017 : Évènementiel « Les Rendez-vous de la Réussite »

Décembre 2017 : Lancement de l'étude Commerce
Rajouter les surfaces vendues avec les recettes + les affaires les plus marquantes

20 ha vendus pour 1 917 068 € de recettes

- Fertil'Eveil : 7 ha | Beaupréau-en-Mauges
- Cortizo : 4 ha | Chemillé-en-Anjou
- BTM : 3 ha | Beaupréau-en-Mauges
- Bricocash : 2,2 ha | Beaupréau-en-Mauges
- Geplast : 1.7ha | Sèvremoine
- Pohu : 1,5 ha | Sèvremoine
- Comptoir Agricole des Mauges : 0,95 ha | Orée-d'Anjou

TOURISME

LA DÉFINITION D'UNE POLITIQUE DE PROMOTION TOURISTIQUE POUR LE TERRITOIRE

Mauges Communauté est, depuis janvier 2016, la collectivité compétente en matière de promotion du tourisme, dont la création d'un office de tourisme.

Une stratégie touristique axée sur le tourisme d'affaires

Durant plus d'un an, la Commission tourisme a œuvré à la définition d'une stratégique touristique à l'échelle de Mauges Communauté, en vue de créer un seul office de tourisme au 1^{er} janvier 2019 (au lieu de trois actuellement). Le bureau d'études Ted conseil a accompagné cette démarche, en liaison avec les acteurs du tourisme pour conduire le diagnostic touristique du territoire et animer la démarche de co-construction de la future stratégie touristique.

Ce sont plusieurs dizaines d'entretiens, un questionnaire à destination des professionnels du tourisme, cinq ateliers et plusieurs réunions de la Commission Tourisme qui ont été consacrées à l'élaboration d'un diagnostic partagé du tourisme dans les Mauges et à la définition des objectifs d'une stratégie touristique pour les 5 à 10 ans à venir.

Au terme du processus de concertation sur les priorités de la future stratégie touristique des Mauges, le Conseil communautaire a délibéré en avril 2018 sur la stratégie touristique « faire du tourisme d'affaires le « cœur stratégique » du développement touristique, articulé à une démarche d'attractivité et de marketing territorial ». Le tourisme d'affaires est la combinaison d'activités liées à la fois au tourisme (hébergement, transport, restauration, loisirs, etc.) et au monde professionnel. Il ne s'agit aucunement de choisir le tourisme d'affaires au détriment du tourisme de loisirs mais de s'appuyer prioritairement sur le tourisme d'affaires pour construire et promouvoir l'attractivité du territoire et l'offre touristique des Mauges.

Ce choix s'explique par :

- l'effet levier sur le tourisme de loisirs ;
- le positionnement très novateur et différenciant ;
- un choix « identitaire » ;
- une valorisation d'équipements existants ;
- une mobilisation large et une équité territoriale ;
- une zone de chalandise dense.

DATES CLÉS

16 septembre 2017 : sélection du cabinet d'études Ted Conseil

1^{er} octobre 2017 au 31 janvier 2018 : entretiens, enquête et ateliers touristiques

Perspectives // 1^{er} janvier 2019 : ouverture du nouvel office de tourisme



AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

LE SCHÉMA DE DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT ADOPTÉ

Un raccordement de 100 % du territoire d'ici 2022

Le plan départemental d'aménagement numérique va permettre un raccordement à la fibre optique de 100% de la zone d'initiative publique de Maine-et-Loire entre 2018 et 2022.

L'appel à candidature concernant le déploiement et la gestion de ce nouveau réseau de fibre optique a été lancé en mars 2017 par le SMO Anjou Numérique, maître d'ouvrage départemental. La phase finale de négociation engagée en décembre 2017 aboutira à l'attribution du marché en janvier 2018.

Les premiers déploiements seront prioritairement engagés sur les secteurs concentrant le plus grand nombre d'habitations non éligibles à l'ADSL ou d'abonnés mal desservis.

Des réunions à destination des habitants des Mauges ont été organisées par Mauges Communauté en partenariat avec Anjou Numérique pour présenter les technologies de connexion à Internet alternatives à l'ADSL, en attendant la commercialisation de la fibre optique.

Quatre réunions « en attendant la fibre optique », réunissant près de 200 personnes, se sont ainsi tenues en soirée durant le 1^{er} semestre 2017 :

- le 28 février au Théâtre Foirail de Chemillé à Chemillé-en-Anjou ;
- le 10 mars à la Salle Figulina du Fuilet à Montrevault-sur-Èvre ;
- le 1^{er} juin à l'Abbaye de St Florent-le-Vieil à Mauges-sur-Loire ;
- le 8 juin à la Maison des Loisirs de La Chapelle-du-Genêt à Beaupréau-en-Mauges.

Les entreprises du territoire accompagnées dans leur projet de raccordement

Les services de Mauges Communauté en lien avec le SMO Anjou Numérique ont assuré l'accompagnement des professionnels dans leur projet de raccordement haut débit.

Une dizaine d'établissements a ainsi pu souscrire un abonnement fibre optique Melis@ entre janvier et octobre 2017.

DATES CLÉS

1^{er} semestre 2017 : Réunions publiques « en attendant la fibre optique » dans les communes

Janvier 2018 : Attribution du marché et mise en place du calendrier de déploiement.



MOBILITÉS

UN NOUVEAU RÉSEAU DE MOBILITÉS : MOOJ !

Un service Mobilités installé

L'année 2017 a permis d'installer le service Mobilités grâce au recrutement de trois agents sur les missions du conseil en mobilité et du transport scolaire. Ainsi :

- la plateforme de conseil en mobilités et de réservation des services de transport à la demande et de MobiMauges est désormais opérationnelle ;
- le pôle transports scolaires est structuré pour la rentrée 2018/2019.

Par ailleurs, pendant toute l'année 2017, Mauges Communauté a conforté sa position de partenaire tant avec les agglomérations environnantes (Cholet, Clisson, Angers, Saumur, Les Sables d'Olonne, ...) qu'avec la Région des Pays de la Loire.

Une nouvelle marque pour toutes les Mobilités

Sur 2017, la communication et l'information auprès de la population a été amorcée notamment grâce à l'enrichissement des contenus du site internet de Mauges Communauté mais également par le biais du magazine Repères lors des éditions N°2 et 3.

Par ailleurs, le service Mobilité se dote progressivement

de ses propres outils de communication et assure dorénavant la maîtrise de la diffusion des outils de communication auprès des partenaires (communes, pôle emplois, CCAS...).

L'année 2017 a été marquée par le lancement d'une mission de création d'une identité commune à l'ensemble des services de mobilités proposés par Mauges Communauté. Cette identité qui se veut forte et fédératrice est un élément marquant dans l'exercice effectif de compétence, la visibilité et l'information des services.

Après 2 mois de travail en concertation avec les élus de la Commission Mobilités, la marque « « Mooj ! » sera lancée lors de la cérémonie des vœux le 23 janvier 2018.

Cette marque a été créée avec un graphisme inspiré de la charte de Mauges Communauté, un nom enraciné dans le territoire et en phase avec le vocabulaire de la mobilité pour rassembler tous les déplacements, pour affirmer et identifier la compétence Mobilités, pour mémoriser les services départementaux transférés à Mauges Communauté et pour mettre en avant les nouveaux services à horizon 2020. Une nouvelle marque forte, reconnaissable, mémorisable, s'est ainsi installée dans le paysage territorial.



Mooj ! est le nouveau service pour toutes les mobilités :

- les lignes régulières
- les lignes scolaires
- le transport à la demande
- le service de covoiturage
- les circuits cyclables aménagés

DES SERVICES DE TRANSPORTS COLLECTIFS EN COURS DE DÉPLOIEMENT

Le transport scolaire opérationnel pour la rentrée 2018

En 2017, l'harmonisation de la tarification du transport scolaire a été engagée. Les réponses ont été apportées en matière d'adaptation de l'offre à la demande des services de transports scolaires pour la rentrée 2017/2018 (ajustements et déploiement de nouveaux services) et la rentrée scolaire 2018/2019 est engagée sur le plan technique et administratif.

2017 a également permis le transfert des services de transport scolaire créés en 2016 pour permettre la mise en œuvre des sectorisations communales pour les établissements de 1^{er} degré.

Le TAD et les lignes régulières à étendre

La reprise du service de transport à la demande est effective sur Montrevault-sur-Èvre et sur Mauges-sur-Loire. Des études sont en cours sur l'extension du périmètre aux autres communes.

Les réflexions autour de la restructuration de la ligne régulière 42 sont également lancées, avec des projections sur une armature de réseau.

MobiMauges transféré

La fin de l'année 2017 a été marqué par le transfert du service MobiMauges à Mauges Communauté. Ce service de mobilités à destination des publics fragiles va dorénavant être piloté par le service Mobilités et devra sur les années 2018 et 2019 être étendu aux communes absentes du dispositif.

Sur le volet des mobilités alternatives, et des changements de comportements, Mauges Communauté s'est positionné en partenaire avec les communes porteuses d'initiatives telles que :

- Mauges-sur-Loire, qui a engagée sur 2017 un schéma communal des modes actifs ;
- Montrevault-sur-Èvre, qui expérimente le port du gilet jaune pour renforcer la sécurité de tous les élèves d'un regroupement pédagogique.

- PERSPECTIVE - CAP SUR LA BILLETTIQUE !

Outil au service des usagers et de l'exploitation des services, Mauges Communauté souhaite se doter d'un outil billettique pleinement opérationnel pour le transport scolaire à l'horizon de la rentrée 2019. Un système billettique permet via une installation à bord de chaque véhicule de transport d'obtenir un suivi en temps réel des services et de leurs utilisations.

L'objectif est double :
> optimiser les services de transports : assurer le suivi des usages pour faire progresser la qualité de service ;
> améliorer le service à l'usager et l'information voyageur.

Ce type de solution pourrait à terme être déployée aux services voyageurs (lignes et TAD).

DATES CLÉS

1^{er} janvier 2017 : Mauges Communauté AOM – Transfert de la compétence via la convention avec le département de Maine-et-Loire

6 décembre 2017 : transfert du service MobiMauges à Mauges Communauté

1^{er} janvier 2018 : Gestion des services de mobilités par Mauges Communauté

HABITAT

CONSTRUIRE ENSEMBLE UNE POLITIQUE COHÉRENTE DE L'HABITAT

Un Programme Local de l'Habitat communautaire élaboré en concertation

L'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) constitue la pierre angulaire pour construire une politique de l'habitat cohérente à l'échelle de Mauges communauté. La méthodologie du PLH prévoit d'associer étroitement les communes au moyen d'une réunions de concertation, de séminaires d'acteurs, de restitutions des étapes clés (diagnostic, document d'orientation, plan d'action) dans chacune des six communes.

En octobre 2017, les communes ont été rencontrées par le bureau d'études du PLH pour prendre en compte les réflexions menées dans le cadre des PLU et les replacer dans la temporalité du PLH (6 ans et 10 ans pour les PLU).

L'élaboration du PLH se fait également en association avec de nombreux acteurs institutionnels ou privés travaillant dans le domaine de l'habitat : services de l'État, Conseil départemental, Conseil régional, EPCI voisins, bailleurs sociaux implantés sur le territoire, Action Logement, opérateurs privés, experts, acteurs économiques, organismes financiers, partenaires sociaux, associations, fournisseurs d'énergie, acteurs autour du logement des personnes âgées ont ainsi été sollicités pour participer aux séminaires. Plus de 60 personnes ont participé au séminaire organisé autour du diagnostic le 29 novembre 2017.

Un partenariat renforcé avec l'ADIL a été instauré afin de disposer d'un observatoire habitat avec des analyses spécifiques au territoire.

Des échanges ont eu lieu en 2017 avec les bailleurs sociaux dans cadre du moratoire des ventes de logements HLM puis des Conventions d'Utilité Sociales (CUS), qui viennent d'être reportées d'un an par l'État en raison des évolutions législatives.

L'Habitat : une synergie avec les politiques publiques de Mauges Communauté

L'habitat est une composante majeure des politiques d'aménagement du territoire à l'interface des politiques sociales et du logement et qui appelle à des approches transversales.

Parallèlement au PLH, une étude a été confiée au Gérontopôle des Pays de la Loire pour approfondir la question du logement des personnes âgées avec des solutions intermédiaires à explorer entre maintien à domicile et hébergement en maison de retraite.

En outre le PCAET de Mauges Communauté doit aborder, en concertation avec le PLH, la question de la précarité énergétique du parc existant, avec notamment un projet de plateforme territoriale de rénovation énergétique.

L'intérêt communautaire : une définition à préciser à l'aune du PLH

Le Conseil communautaire a délibéré, en décembre 2017, pour définir l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat, qui fixe la ligne de partage entre les actions relevant de la communauté d'agglomération, et celles relevant des communes. Cette définition de l'intérêt communautaire pourra être reprécisée quand le plan d'actions du PLH aura été établi et approuvé.



DATES CLÉS

22 février 2017 : Délibération pour l'élaboration du PLH

5 juillet : Le groupement ASTYM/ASTUS est retenu (marché de 71 391,60 €)

17 au 19 octobre 2017 : Rencontre avec les communes

29 novembre 2017 : Premier séminaire diagnostic élus-partenaires (67 participants)

Février 2018 : Validation de la phase diagnostic et présentation dans les 6 communes



- PERSPECTIVE -

Début 2019, il est prévu d'arrêter le projet de PLH avec un plan d'actions pour les six prochaines années, définissant le rôle de Mauges Communauté, des communes et de leurs partenaires. Pour assurer sa mise en œuvre les instances prévues par la loi ALUR seront créées, ainsi qu'un observatoire de l'habitat en partenariat avec l'ADIL.

INFORMER LES PROPRIÉTAIRES ET LES LOCATAIRES SUR LEURS DROITS

Une coopération avec l'ADIL et SOLIHA

En 2017, 253 ménages sont venus s'informer à la permanence de l'**Agence Départementale d'information sur le Logement (ADIL)** à Beaupréau, ouverte tous les lundis au siège de Mauges Communauté sur la plage horaire 9-13h et 14-17h. Une affluence qui est en hausse avec 42 ménages de plus qu'en 2016.

Le thème principal qui motive la démarche informative porte en premier lieu sur les rapports locatifs (43 % des consultants) : rédaction du bail, loyer, charges, entretien et réparation mais aussi impayé de loyer ou qualité du logement... Les questions ayant trait à l'amélioration du logement sont très présentes (30 %), devant la problématique de l'accession : financement du projet, capacité d'emprunt, subventions et aides possibles...

27 plans de financement en préalable à l'accession ont été réalisés tandis que 129 ménages ont été renseignés alors qu'ils élaboraient un projet d'accession.

Le statut d'occupation le plus présent est celui des propriétaires occupants de leur logement (44%), lesquels viennent chercher des conseils afin de connaître les aides en faveur de l'habitat et de l'amélioration de la performance énergétique ou encore les avantages fiscaux et démarches à entreprendre pour réaliser des travaux. De leur côté, les locataires s'informent sur les questions relatives au contrat de bail et le régime des rapports locatifs mais aussi sur les possibilités d'accéder à la propriété. Enfin, les bailleurs (19%), trouvent auprès de l'ADIL des conseils sur la fiscalité des revenus fonciers, les aides (Anah...) et la gestion locative.

L'association **SOLIHA** apporte elle aussi des conseils aux ménages des Mauges sur les questions d'amélioration et d'adaptation du logement : visites et conseils techniques, diagnostics, montages et dépôts des demandes d'aides, calculs de subventions, loyers... Elle assure 2 permanences par mois sur 2 lieux stratégiques du territoire : au siège de Mauges Communauté à Beaupréau-en-Mauges et à l'Hôtel de ville de Chemillé-en-Anjou.

URBANISME

RÉVISION DU SCOT : L'ANALYSE DES RÉSULTATS, UNE ÉTAPE INDISPENSABLE

Un marché de bilan en préparation

En 2017, des indicateurs de suivi ont été structurés au sein de l'Observatoire de Mauges Communauté, afin de préparer l'analyse des résultats du SCoT qui sera effectuée à compter de septembre 2018 en ayant recours à une assistance à maître d'ouvrage. Il est attendu, par l'analyse des résultats et le bilan du SCoT, une approche à la fois quantitative et qualitative, afin de préparer la révision du SCoT, qui sera engagée en 2020 lors du prochain mandat. Cette révision s'avère incontournable compte-tenu des modifications de périmètre, de la nécessaire mise en compatibilité avec les lois promulguées depuis les lois Grenelle et avec les documents de rang supérieur, notamment le futur SRADDET.



SRADDET : MAUGES COMMUNAUTÉ ASSOCIÉE AU TITRE DU SCoT

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, (SRADDET) a vocation à devenir le nouveau cadre de la planification régionale en matière d'aménagement du territoire. C'est un document intégrateur de plusieurs Schémas régionaux déjà existants. Mauges communauté, en tant qu'EPCI porteur de SCoT, a participé à plusieurs réunions d'information et de concertation, organisées par le réseau technique Interscot de Maine-et-Loire d'une part et par la Conférence Régionale des SCoT d'autre part.

COOPÉRATION AVEC LES COMMUNES

En tant que personne publique associée (PPA) au titre du SCoT, Mauges Communauté est appelée à suivre l'élaboration des PLU des communes du territoire qui doivent se mettre en compatibilité avec le SCoT.

Un travail technique transversal, associant notamment le service ADS pour l'aspect réglementaire est assuré en lien avec les responsables urbanisme des communes avant l'arrêt de projet qui est présenté en commission urbanisme-habitat et fait l'objet d'une délibération en conseil communautaire. En 2017, Mauges communauté a donné un avis favorable assorti de remarques pour le PLU d'Orée d'Anjou.

Par ailleurs, un réseau technique des responsables urbanisme de Mauges communauté et des communes s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2017, pour échanger sur les pratiques en matière d'urbanisme et d'habitat et partager l'information.

Une formation pour repérer les enjeux et mieux articuler l'instruction avec les réseaux et les contributions d'urbanisme a été organisée pour les agents instructeurs et les agents à l'urbanisme dans les communes.

L'AUTORISATION DU DROIT DES SOLS AU SERVICE DES COMMUNES

Une activité soutenue

Le service ADS de Mauges Communauté prend en charge pour le compte des communes l'instruction de la totalité des actes d'urbanisme : certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis d'aménager, permis de construire, permis de démolir; et également les autorisations d'enseignes et pré-enseignes sur les territoires couverts par un règlement local de publicité.

L'ADS en 2017, c'est :
7217 dossiers d'urbanisme déposés,
dont :
3927 Certificats d'Urbanisme (CU)
2036 Déclarations Préalables (DP)
1191 Permis de Construire (PC)
29 Permis d'Aménager (PA)
34 Permis de Démolir (PD)



Prenez rendez-vous

au 02 41 70 90 41 - ads@maugescommunaute.fr

secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 - jusqu'à 17h le vendredi

Service Application du Droit des Sols // Pôle Aménagement - 30 rue Léonard de Vinci - Beaupréau - BP 50111 - 49601 Beaupréau-en-Mauges Cedex

Des conseils personnalisés privilégiés

Avec 307 « conseils amonts » réalisés en 2017, Mauges Communauté met l'accent sur des informations personnalisées au plus près des demandeurs. Les agents instructeurs reçoivent donc les demandeurs en amont de leur dépôt de dossier, au siège du service au Pôle Aménagement de Beaupréau, ou lors de permanences décentralisée assurées sur rendez-vous dans les communes. Il s'agit de répondre à leurs questions et de leur venir en aide dans l'élaboration de leurs demandes d'autorisation d'urbanisme.

Toujours dans l'objectif de soutenir au mieux les usagers dans leurs démarches administratives, des fiches pratiques ont été élaborées et mises en ligne sur le site internet de la collectivité.

Construire un abri de jardin

Déclaration préalable - LE GUIDE // Comment réaliser votre dossier

ATTENTION

La construction d'un abri de jardin de 5 à 20 m² d'emprise au sol est soumis à DÉCLARATION PRÉALABLE.
- Formulaire cerfa 13703 -

DP 1 Le plan de situation

Le plan de situation du terrain permet de connaître la situation du terrain à l'intérieur de la commune afin de savoir quelles règles d'urbanisme s'appliquent dans la zone où est situé le projet. Il permet également de savoir s'il existe des servitudes.

Il doit comporter :

- l'orientation (direction du Nord) ;
- les voies de desserte avec leur dénomination
- l'indication de l'échelle (entre 1/2000^e et 1/25000^e) ;
- l'emplacement du terrain.

DP 2 Le plan de masse



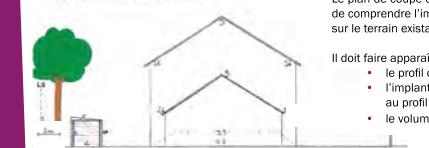
Le plan de masse des constructions à édifier ou à modifier présente le projet dans sa totalité. Il permet de vérifier que les futures constructions respectent les différentes règles d'implantation, y compris par rapport aux constructions existantes, s'il y en a. Il permet également de connaître le projet d'aménagement du terrain, l'organisation des accès à la voie publique.

Il doit comporter :

- l'orientation (direction du Nord) ;
- l'indication de l'échelle (entre 1/50^e et 1/500^e) ;
- les limites du terrain ;
- les bâtiments existants et à édifier (emplacements exacts) ;
- la longueur, largeur des bâtiments à construire ;
- les distances du projet de construction par rapport au domaine public, aux limites du terrain, et aux bâtiments existants.

DP 3 Le plan de coupe

Le plan de coupe du terrain et de la construction permet de comprendre l'implantation du projet et ses incidences sur le terrain existant avant-projet.



Il doit faire apparaître :

- le profil du terrain avant et après travaux ;
- l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain ;
- le volume extérieur des constructions.

ACTION SOCIALE SANTÉ

UNE POLITIQUE TERRITORIALE DE SANTÉ PARTENARIALE

L'animation du Contrat Local de Santé engagée

Le 1^{er} avril 2017, une animatrice territoriale de santé a pris ses fonctions à Mauges Communauté et a entamé le suivi du Contrat Local de Santé (CLS) signé le 4 novembre 2016 avec l'ARS. Le travail de mise en réseau de professionnels de santé a été ainsi lancé dans le but de connaître et de faire se connaître les différents partenaires.

Un projet de santé de territoire pour faciliter l'accès aux soins et l'offre de santé

Les trois établissements sanitaires associatifs du territoire ont été accompagnés en vue d'une réorganisation et d'une mutualisation de projets.

Les médecins du territoire ont également été rencontrés et sollicités, pour participer à l'organisation d'un événementiel régional à destination des étudiants en médecine : la Nuit de l'Installation. Un stand Mauges Communauté et la mobilisation de médecins du territoire a permis de poser les premiers jalons dans la lutte contre le désert médical sur le territoire.

Le volet sensibilisation du CLS a été abordé avec une participation coordonnée sur le territoire à la campagne de communication nationale sur le mois sans tabac.

Des actions de sensibilisation à « l'habitat senior » sont en cours pour prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées, avec l'organisation en collaboration avec différents partenaires/acteurs du territoire, d'un forum qui se déroulera le 23 novembre 2018.

UNE ACTION GÉRONTOLOGIQUE COORDONNÉE À LA POLITIQUE DE SANTÉ

Le CLIC reconnu par les professionnels et les usagers

L'équipe du CLIC a assuré la continuité de son service : répondre aux attentes des usagers de Mauges Communauté en termes d'information, d'évaluation des besoins, d'orientation et d'accompagnement individualisés.

La conduite engagée de la politique de santé a étroitement impacté le travail du service, qui a consolidé ses partenariats avec les professionnels de la gérontologie.

La création et la diffusion de nouveaux outils de communication participent également à la meilleure perception du CLIC et de ses missions auprès des publics, avec une ligne graphique et un dépliant de présentation modernisé. Une bande dessinée avec un personnage phare a également été imaginé pour être diffusé dans le magazine de Mauges Communauté.



Une action partenariale ciblée vers le soutien aux aidants

Le CLIC a développé tout au long de l'année des partenariats et des actions collectives orientées vers le soutien aux aidants :

- des après-midis conviviaux, en partenariat avec la plateforme de répit Relais & Présence et la Résidence les Moncellières, dans plusieurs communes ;
- un rendez-vous « Bistrot mémoire » installé désormais à Beaupréau-en-Mauges tous les mois, en partenariat avec la plateforme de répit Relais & Présence ;
- des ateliers « bien-être » organisés à Montrevault-sur-Èvre en octobre 2017 autour de plusieurs thématiques.

UNE POLITIQUE TERRITORIALE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Une mise en œuvre du schéma départemental d'accueil

Mauges Communauté a participé à la révision du schéma départemental pour faire valoir une logique d'implantation des aires d'accueil à l'échelle communautaire. Le schéma 2018/2022 définit donc une répartition plus équilibrée de ces aires d'accueil des gens du voyage sur le territoire de Mauges Communauté, ainsi que la programmation annuelle d'un terrain pour les grands passages. Il fixe également une orientation pour développer la sédentarisation.

- PERSPECTIVE - UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Axes forts du CLS, l'accompagnement des personnes en situation de handicap sur le territoire a fait l'objet d'une réflexion pour aboutir dans les mois à venir à créer à la fois un service d'information, de conseil et d'accompagnement dans les démarches administratives et un comité de pilotage d'actions.

Le CLIC en 2017, c'est :

1556 personnes aidées

1046 visites à domicile

5 actions collectives grand public



DATES CLÉS

1^{er} avril 2017 : Recrutement d'une animatrice sociale de santé

29 septembre 2017 : Conférence Accompagner la fin de vie à Beaupréau-en-Mauges

Novembre 2017 : Les Jeudis du bien-être à Montrevault-sur-Èvre

1^{er} décembre 2017 : Conférence Succession et patrimoine à Orée-d'Anjou

CULTURE

« SCÈNES DE PAYS » : UNE MARQUE DE TERRITOIRE

Une volonté territoriale en faveur du spectacle vivant qui se poursuit

Une étude sur le mode de gestion de la programmation culturelle « Scènes de Pays dans les Mauges » a été entreprise. Plusieurs hypothèses de mode de gestion ont été envisagées pour évaluer le mieux adapté pour garantir la maîtrise par la communauté d'agglomération tout en assurant l'individualisation de la gestion et la coopération avec les six communes nouvelles. Dans ce cadre, le 17 mai 2017 le Conseil communautaire acte le choix d'une régie avec autonomie financière administrée à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le 14 juin 2017, l'assemblée générale extraordinaire de Scènes de Pays dans les Mauges a statué sur la dissolution de l'association au 31 décembre 2017. Suite à cette décision de l'association, le Conseil a délibéré le 21 juin sur la définition des statuts de la régie, la composition du Conseil d'exploitation et la reprise de l'activité de Scènes de Pays.

Un service Culture installé

L'année 2017 a été essentiellement consacrée au transfert d'activité de l'association Scènes de Pays dans les Mauges, et au recrutement de la nouvelle direction du service Culture de Mauges Communauté. Eric Audusseau, chef du service Culture, a pris ses fonctions au sein de Mauges Communauté le 6 octobre.

Au 1^{er} janvier 2018, le personnel de l'association sera transféré à Mauges Communauté et rejoindra Eric Audusseau.

UN PROJET CULTUREL À L'ÉCHELLE DES MAUGES

Le nouveau projet artistique et culturel Scènes de Pays pour la période 2018-2021 a été discuté en Commission Culture et au sein du Conseil d'exploitation de la régie, et approuvé lors de la Commission communautaire du 13 décembre 2017.

Le projet s'articule autour de 3 priorités :

- l'accessibilité à la programmation artistique ;
- la présence régulière d'artistes sur le territoire ;
- le partenariat avec les communes et les acteurs locaux.

Le spectacle vivant ouvert au plus grand nombre

Le projet artistique et culturel Scènes de Pays repose sur une volonté de s'adresser au plus grand nombre avec une programmation régulière et itinérante de spectacles professionnels sur les six communes nouvelles.

La saison rassemble une cinquantaine de spectacles, sur le temps scolaire et tout public/familial, avec des artistes bénéficiant d'une notoriété auprès du grand public, des artistes internationaux, des artistes régionaux et locaux.

De la création à la médiation

Le projet artistique et culturel de Scènes de Pays intègre un volet visant l'accueil et le soutien de compagnies et d'artistes en résidence pour créer, finaliser, répéter un spectacle et favoriser la rencontre avec les habitants.

« Les scènes dépaysees », ces nouveaux rendez-vous d'une dizaine de jours permettent à des compagnies de s'installer plus durablement sur notre territoire et de proposer des actions de proximité (ateliers, formes artistiques participatives et/ou hors les murs, ...).

Un projet tourné vers le partenariat

Le projet artistique et culturel Scènes de Pays se construit dans le dialogue avec les six communes nouvelles, au sein des Commissions culture et en intégrant de nouvelles collaborations, avec le collectif Les Z'Électiques, le festival Le Rivage des Voix, avec l'Agglomération du Choletais...

LE PATRIMOINE : UN CHAMP À EXPLORER

Les Cahiers des Mauges 2017 couronnés de succès

L'écriture collaborative des Cahiers des Mauges n°17 sur les Centres sociaux a été un succès, confortant les membres du Comité de rédaction dans leur rôle, alors que de nouveaux membres rejoignent l'équipe.

De nouvelles perspectives voient le jour pour la rédaction du numéro 2018 : le Comité de Rédaction est accompagné pour cette nouvelle édition, d'une journaliste pour valoriser l'écriture des textes.

Un réseau d'acteurs du patrimoine et de l'histoire locale actif

La réunion annuelle des acteurs du patrimoine et d'histoire locale au sens large (associations, auteurs, élus, passionnés...) est devenu un rendez-vous attendu. Grâce à la dynamique des Cahiers des Mauges, cette rencontre donne la parole aux acteurs locaux dans un esprit de partage et de projets.

L'installation du service Culture au sein de la collectivité va permettre d'accompagner cette énergie pour le patrimoine à l'échelle de l'agglomération.

DATES CLÉS

17 mai 2017 : délibération du Conseil communautaire sur la création d'une régie culturelle au 1^{er} janvier 2018

21 juin 2017 : délibération du Conseil communautaire sur la définition de la régie (statuts, conseil d'exploitation...)

Novembre 2017 : sortie de l'édition n°17 des Cahiers des Mauges

13 décembre 2017 : approbation du projet artistique et culturel Scènes de Pays dans les Mauges 2018-2021 par le Conseil communautaire et demande de renouvellement de la « Scène conventionnée d'intérêt national Art en Territoire » auprès du ministère de la Culture

1^{er} janvier 2018 : création de la régie dotée d'une autonomie financière et reprise de l'activité de SDP



- PERSPECTIVE - UN LABEL « ART EN TERRITOIRE » POUR FAIRE RAYONNER LES MAUGES

Le projet artistique et culturel SCÈNES DE PAYS a fait l'objet en décembre 2017 d'une demande d'attribution de l'appellation « Scène conventionnée d'intérêt national », avec la mention « Art en territoire » auprès du Ministère de la Culture pour son projet culturel 2018-2021.

SPORT

LES ACTIONS SPORTIVES AU SERVICE DE LA PROMOTION DU TERRITOIRE

Politique sportive et intérêt communautaire

Les statuts de Mauges Communauté ont été modifiés (délibération de juin 2017) pour en retirer l'action sportive de son champ de compétences en raison de son caractère très limité. Les communes sont en effet plus légitimes à exercer cette compétence dans son intégralité eu égard au besoin de proximité avec les acteurs du milieu sportif et compte tenu des impératifs liés à la gestion des équipements sportifs.

Un groupe à caractère intercommunal a néanmoins été créé (délibération de septembre 2017) à l'échelle de Mauges Communauté (un membre par commune) pour échanger sur les politiques sportives et, au besoin, coordonner certaines interventions, notamment pour préserver les soutiens précédemment accordés par Mauges Communauté.

Des évènements sportifs d'envergures pour véhiculer l'image du territoire

Mauges Communauté s'appuie sur les évènements sportifs de son territoire comme vecteur de communication. Via le sponsoring, la collectivité peut véhiculer une image positive sur le territoire et en dehors.

3 évènements majeurs à dimension intercommunale lui permettent ainsi de rayonner :

- le Meeting National de l'Entente des Mauges
- le Tour des Mauges du Beaupréau Vélo Sport
- le Tour de Mauges Communauté le Club Cyclotouriste de Beaupréau

Au-delà de son Meeting biennal, le club de l'Entente des Mauges est en lui-même un vecteur privilégié pour la visibilité locale et nationale de ses actions et de ses athlètes.

DATES CLÉS

6 & 7 mai 2017 : le 41^e Tour des Mauges

10 juin 2017 : le 1^{er} Tour de Mauges Communauté

Septembre 2017 : création d'un groupe de réflexion intercommunal



POLITIQUE DES DÉCHETS

VERS UNE CONVERGENCE DES SERVICES DÉCHETS SÈVREMOINE ET SIRDOMDI POUR UN SERVICE UNIQUE À LA POPULATION

Un service organisé pour un haut niveau d'expertise

Depuis le mois de février 2017, l'ensemble des agents du service déchets de Mauges Communauté, issus du Sirdomdi et de Sèvremoine, sont réunis dans un lieu unique. Le service est composé de 20 agents. C'est le service regroupant le plus d'agents au sein de Mauges Communauté.

La structuration du service déchets et la charge croissante dans l'exercice des compétences communautaires (structuration des services eau potable et assainissement, portage de la politique d'investissement en transition énergétique et exercice direct sur tout le territoire au 1^{er} janvier 2018 de la compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés) a conduit à la réorganisation politique du Pôle Environnement.



Un schéma de collecte unique effectif depuis le 6 novembre 2017

La Commission Politique des déchets a étudié différents scénarios de schéma de collecte afin de proposer le scénario le plus optimisé tout en prenant en compte les aspects environnementaux, sociaux et économiques.

En février 2017, les élus de Mauges Communauté ont déterminé un schéma de collecte unique pour l'ensemble du territoire.

Ce service uniforme, en fonctionnement depuis le 6 novembre 2017, est le suivant :

- consignes de tri : flux papiers / emballages (bouteilles plastique, emballages acier et aluminium, briques alimentaire et cartonnettes) ;
- collecte des papiers et du verre en apport volontaire ;
- collecte des emballages et des ordures ménagères en porte à porte pour tous les habitants du territoire.

Une harmonisation de l'architecture de la redevance et donc des tarifs a été nécessaire à la construction de ce service unique.

Une augmentation de la valorisation des déchets par l'extension des consignes de tri

Cette uniformisation a aussi permis de mettre en œuvre les extensions des consignes de tri des emballages plastique. Ainsi les usagers du territoire peuvent mettre dans leur sacs ou bacs jaunes tous les emballages en plastique (pots, barquettes, films,...). Cela permet d'augmenter la valorisation des déchets traités par Mauges Communauté.



UN RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES POUR UN SERVICE PLUS PERFORMANT

Un réseau adapté aux impératifs de sécurité, de réglementation, d'amplitude horaires, d'accueil, de fluidité...

Après la réalisation d'une synthèse des deux études d'optimisation des déchèteries réalisées par la Communauté de communes Moine et Sèvre et le Sirdomdi, les élus ont approuvé l'organisation géographique des déchèteries du territoire.

Les objectifs de ce plan d'optimisation sont :

- faciliter l'accès aux usagers sur les sites de manière la plus équitable possible : circulation, temps d'attente, amplitude horaire, identification ;
- rationaliser le réseau des déchèteries et éventuellement planifier les équipements nécessaires,
- mettre en adéquation les équipements avec la réglementation ;
- adapter les filières actuelles et anticiper les évolutions des flux ;
- améliorer la sécurité des personnes et des biens.

Le territoire comptabilisera à terme dix déchèteries, réparties de façon homogène. Six déchèteries seront réhabilitées à Beaupréau, Le Longeron, Melay, Saint-Florent-le-Vieil, Saint-Laurent-des-Autels et Saint-Pierre-Montlimart. Quatre déchèteries seront créées à Jallais, La Pommeraye, Saint-André-de-la-Marche et Saint-Germain-sur-Moine.

Les autres équipements existants seront définitivement fermés et des partenariats avec les collectivités voisines sont également prévus pour permettre aux usagers d'accéder aux déchèteries les plus proches de leur domicile. Les sites qui doivent fermés le seront lorsque le nouveau site ou celui qui sera réhabilité le plus proche sera en service.

UNE PROMOTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS À L'ÉCHELLE DE MAUGES COMMUNAUTÉ

Un territoire « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage »

De nombreuses actions sur la prévention des déchets sont conduites sur le territoire de Mauges Communauté. Avec la disparition du Sirdomdi, c'est Mauges Communauté qui porte aujourd'hui le label territoire « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage ».

Un séminaire réunissant les professionnels et partenaires sur la thématique de l'économie circulaire le 19 décembre 2017 a permis de concrétiser le passage de relais vers Mauges Communauté.

Ainsi les actions engagées vont se poursuivre en 2018 afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre du CODEC (Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire) signé avec l'ADEME :

- réduction de 3 % des déchets ménagers et assimilés en 3 ans ;
- atteindre un taux global de valorisation des déchets de 75 % ;
- engager deux démarches dans le domaine de l'Écologie Industrielle et Territoriale.

Une de ces actions a notamment permis la réhabilitation du magasin de l'Écocyclerie des Mauges à Saint-Quentin-en-Mauges, inauguré début décembre 2017.

Ces thèmes sont en lien étroit avec la transition énergétique.

DATES CLÉS

1^{er} janvier 2016 : transfert des 9 agents du service déchets de Sèvremoine à Mauges Communauté (dont 1 agent redéployé sur les services supports)

1^{er} janvier 2017 : transfert des 12 agents du Sirdomdi

6 novembre 2017 : mise en œuvre effective du service unique auprès de la population

8 décembre 2017 : inauguration du magasin réhabilité de l'Écocyclerie des Mauges

19 décembre 2017 : séminaire Économie circulaire : les Mauges accélèrent

1^{er} janvier 2018 : exercice pleinier de la compétence gestion des déchets par Mauges Communauté



- PERSPECTIVES -

UN RAYONNEMENT NATIONAL ET EUROPÉEN DES ACTIONS DU SERVICE DÉCHETS

Mauges Communauté va continuer à rayonner au-delà de son territoire dans le domaine de la gestion des déchets en participant à une expérimentation nationale pour la mise en place d'un nouveau Label « Economie Circulaire » et en s'engageant dans un programme européen « Biorégio » pour participer à un échange d'expérience sur la gestion des biodéchets. Ces projets permettront de continuer à améliorer les services proposés aux usagers du territoire.

UN CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES MUTUALISÉ

Les évolutions réglementaires amènent Valor3e, syndicat compétent dans le domaine du traitement des ordures ménagères et des emballages, à envisager la création d'un centre de tri des emballages mutualisé entre son territoire et celui du département des Deux-Sèvres. Ce futur site traitera entre 27 000 et 40 000 tonnes d'emballages recyclables en provenance d'une population estimée à 850 000 habitants (données variables en fonction des collectivités engagées).

La mise en service du nouveau site est prévue en 2021.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

DATE CLÉ

21 juin 2017 : Lancement du PCAET

FAIRE DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) UN VÉRITABLE PROJET DE TERRITOIRE

L'état des lieux du territoire, première étape du PCAET, est réalisé

Le diagnostic du PCAET a été réalisé avec le soutien du SIEML. Il met en avant des données de consommation en baisse depuis 2008 (-1,5%/an) et un territoire exemplaire par rapport aux données du département (-1,1%/an). Les objectifs nationaux pourront être atteints en mobilisant tous les acteurs et en coordonnant les efforts sur les différents secteurs d'activité à l'échelle du territoire. C'est l'objectif de la mise en œuvre du Plan Climat-Air-Énergie Territorial.

ZOOM SUR Le diagnostic de territoire

La consommation d'énergie du territoire de Mauges Communauté s'élevait à 2 569 GWh en 2014, soit 14 % de la consommation du département. Les secteurs du résidentiel et du transport routier (déplacement et fret) sont les plus consommateurs. Le territoire produit 13 % de l'énergie qu'il consomme. La production locale d'électricité couvre 21 % des besoins en électricité et l'éolien en représente près de 80 %. Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) représentent dans les Mauges 1 192 kteqCO2 en 2014, soit 21 % des émissions du département. Les plus gros émetteurs sont le secteur agricole, essentiellement l'élevage avec 88 % des émissions liées à l'agriculture, et le transport routier, avec la moitié des émissions provenant des voitures particulières.

Dans le cadre de la reconnaissance de Mauges Communauté comme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV), les objectifs à atteindre à l'horizon 2030 sont ambitieux :

- > Produire plus d'énergie que nous en consommons ;
- > Porter à 32% la part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique du territoire ;
- > Réduire de 20% les consommations d'énergie ;
- > Réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre.

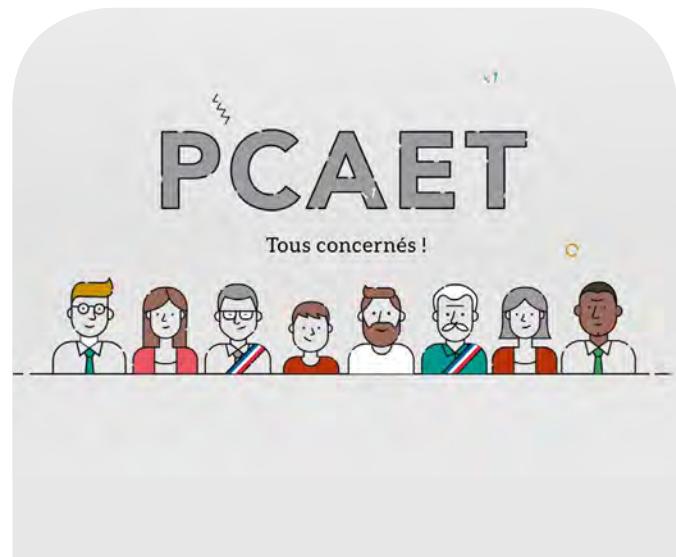
Afin de poursuivre les efforts engagés, le PCAET définira la feuille de route du territoire pour les six prochaines années afin d'entamer les démarches de changement qui permettront à Mauges Communauté d'atteindre ses objectifs.

VERS UNE STRATÉGIE EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LIMITER L'IMPACT DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Mobiliser l'ensemble des filières d'énergies renouvelables à l'échelle locale

Mauges Communauté a pour ambition de produire plus d'énergie que le territoire ne consomme d'ici 2030. Des dynamiques existent et de nombreux projets de développement EnR (solaire, éolien, biomasse, biogaz, etc.) publics et privés, sont en cours. La Communauté d'agglomération les encourage, les soutient et souhaite aujourd'hui investir à leur côté en tant actionnaire dans les sociétés de projet de développement des énergies renouvelables. Dans ce cadre, Mauges Communauté a décidé de s'adoindre l'appui d'un cabinet pour définir et conduire sa stratégie opérationnelle.

Le projet de la dorsale biogazière des Mauges en est un exemple. L'objectif est de « verdir » le gaz, en favorisant l'injection de biométhane via les unités de méthanisation en cours de développement. Il permettra ainsi la consommation, localement, de l'énergie produite sur le territoire à partir de déchets agricoles.



Une campagne de relamping pour des bâtiments publics économes

Cette opération menée à l'échelle du territoire et réalisée en collaboration avec le CPIE, via les conseillers en énergie partagés, s'inscrit dans la dynamique d'efficacité énergétique des bâtiments publics afin d'en réduire les consommations et les factures énergétiques. Cela s'inscrit notamment dans le cadre de la reconnaissance de Mauges Communauté comme Territoire à Économie Positive Pour la Croissance Verte.

Les six communes du territoire se sont donc accordées pour investir dans le renouvellement des éclairages des salles de sports. Concrètement, il s'agit de remplacer les dispositifs d'éclairage actuels souvent très énergivore, par des éclairages économies offrant un confort équivalent ou supérieur aux divers utilisateurs. Au total, 71 salles ont fait l'objet d'un diagnostic et 21 ont été retenues. Les économies d'énergie estimées permettront au territoire une économie de 31 000 € par an.

Pour une alimentation locale, durable et accessible à tous : le Plan Alimentaire Territorial

Mauges Communauté travaille depuis 2016 sur l'économie circulaire avec la collaboration de la Chambre d'agriculture pour la mise en œuvre du Plan Alimentaire Territorial (PAT). De nombreuses actions sont en cours parmi lesquelles :

- la mise à jour du guide Bien Dans Mon Assiette (2012) via approximité.fr (2016) : 96 références (sur 250 en Maine-et-Loire) ;
- la création de trois sites de commande en ligne avec point de retrait des produits sur les Mauges ;
- des réflexions sur les produits locaux dans les Marché Publics sur trois communes ;
- l'accompagnement d'établissements pour l'introduction des produits locaux depuis 2010 (23) et sur le gaspillage depuis 2016 (27) ;
- un projet de Légumerie à Mauges-sur-Loire ;
- un projet d'incubation à Orée d'Anjou.

- PERSPECTIVES -

UNE PLATEFORME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

À l'échelle du territoire, le secteur résidentiel représente 34 % des consommations d'énergie avec une part très importante due aux maisons individuelles (97 %).

Cette surconsommation prend racine dans la vétusté des logements. En effet, 65% des maisons individuelles (28 561) ont été construites avant les réglementations thermiques des années 1990 et sont de véritables passoires énergétiques. Afin d'accélérer la rénovation des logements et d'atteindre ses objectifs de réduction de consommation d'énergie, Mauges Communauté va lancer la conception de sa Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE). Cet accompagnement à la rénovation se traduira aussi par un meilleur bien-être dans les logements :

qualité de l'air intérieur, confort thermique, éco-matériaux, etc.

Pour commencer, Mauges Communauté va lancer une étude de préfiguration de la PTRE. Son ouverture étant prévue pour le printemps 2019.

LES MAUGES, TERRITOIRE PILOTE DU PREMIER DÉMONSTRATEUR EUROPÉEN DE RÉSEAUX DE GAZ INTELLIGENTS

Intégrée au programme West Grid Synergy, consistant à déployer des réseaux intelligents, la dorsale biogazière prendra une dimension numérique dans la gestion de la production et de la distribution du gaz : maintenance connectée, pilotage à distance, open data, capteurs intelligents...

Cela apportera des solutions pour intégrer à moindres coûts le biogaz renouvelable en décloisonnant l'ensemble de la chaîne (producteurs, réseaux, usages, etc.).

De quoi accroître la valorisation des déchets industriels et agricoles.

Des stations de biogaz pourront aussi être créées pour alimenter en carburant renouvelable des véhicules équipés de motorisation GNV (poids lourds, bus, véhicules utilitaires...).

Ces stations seront alimentées par les unités de méthanisation du territoire.

POLITIQUE DE L'EAU

Le grand cycle de l'eau est un moteur des réflexions de Mauges Communauté. La préservation des ressources en eau et des écosystèmes sont des axes récurrents dans les projets d'aménagement, à l'échelon international et national, et au cœur des Mauges. L'eau est en effet un bien collectif et partagé. À l'interface des dynamiques urbaines, écologiques et territoriales, Mauges Communauté entend apporter des réponses durables à ces enjeux d'actualité.

La compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), la gestion de l'eau potable et l'assainissement et l'eau pluviale sont les 3 axes principaux de l'action communautaire.

Mauges Communauté assure un partenariat rapproché avec les syndicats de bassins versants pour l'exercice de la compétence Gestion des milieux aquatiques. Pour répondre à l'ensemble de ses missions « eau », Mauges Communauté s'appuie sur l'expertise des agents suivants :

- 1 chargé d'étude Eau – Aménagement – Urbanisme ;
- 1 technicien de bassin versant intervenant sur le bassin versant des Robinets et de la Haie-d'Allot ;
- 1 chargée de mission Assainissement.

LA COMPÉTENCE GEMAPI

Une action visant le bon état écologique des cours d'eau mise en œuvre à l'échelle des bassins versants

Durant plus d'un an la Commission Politique de l'eau et le Conseil communautaire ont œuvré pour définir et approuver :

- **une planification et un transfert maîtrisés de l'exercice de la compétence GEMAPI à l'échelle des bassins versants** (Èvre, Layon, Sèvre Nantaise, Divatte) en s'appuyant sur les capacités techniques des syndicats, chevilles opérationnelles de nos territoires. Mauges Communauté a modifié ses statuts le 21 juin 2017 et est devenue titulaire de la compétence GEMAPI le 1^{er} janvier 2018. Cette compétence est transférée à des Syndicats de bassins versants sur la majeure partie du territoire de l'agglomération.
- **une gestion en régie directe de la thématique inondation** notamment par le lancement d'une visite technique approfondie et d'une étude de danger sur les digues de la Loire, de Saint-Florent-le-Vieil à Montjean-sur-Loire.

Grâce au poste de technicien Eau, Aménagement, Urbanisme, Mauges Communauté se dote d'une expertise technique et environnementale pour tous les projets d'aménagements actuels et à venir.

ZOOM SUR L'étude de danger sur la digue de Loire

Depuis octobre 2017, Mauges Communauté et la Communauté de Communes Loire Layon Aubance coordonnent la réalisation d'une étude de danger sur la digue de la Loire, de Saint-Florent-le-Vieil à La Possonnière.

Cette démarche va permettre de préciser l'état de la digue, le niveau de protection et les travaux à engager ainsi que les modalités de surveillance en cas de crue.

Les résultats sont attendus pour l'automne 2018.

LA COMPÉTENCE EAU POTABLE

Mauges Communauté et l'agglomération du Choletais, une démarche commune pour une gestion optimisée de la compétence

La gouvernance de l'eau potable aura alimenté les échanges au cours de l'année 2017 pour aboutir au lancement d'une étude sur un mode de gouvernance partagé de la compétence eau potable sur le territoire entre Mauges Communauté et l'agglomération du Choletais. Engagée en janvier 2018, les résultats et conclusions de cette étude seront réceptionnés pour le 15 juillet 2018.

Ce nouveau modèle de gouvernance devrait être opérationnel au 1^{er} janvier 2019.

En parallèle, Mauges Communauté pilotera au 1^{er} janvier 2018 l'exercice de la compétence eau potable sur le territoire de l'ex-SIAEP de Champtoceaux. Le SMAEP des Eaux de Loire a élargi son périmètre d'intervention au 1^{er} janvier 2018 pour se substituer à la régie eau potable du bourg de Saint Florent le Vieil.

DATES CLÉS

21 juin 2017 : Lancement de la modification des statuts de Mauges Communauté

Octobre 2017 : Lancement d'une étude de danger

1^{er} janvier 2018 : Exercice de la compétence GEMAPI sur l'ensemble du territoire et eau potable sur le territoire de l'ex-SIAEP de Champtoceaux

LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES

Cap vers 2020

2020 c'est demain, les élus communaux et intercommunaux ont bien saisi la complexité du sujet en s'emparant dès 2017 de la thématique assainissement et eaux pluviales. Trois groupes de travail – « organisation » – « finances » – « ingénierie » - et un comité de pilotage rassemblant les différents acteurs du territoire ont été formés pour répondre aux questions d'aujourd'hui et pour faciliter, demain, le transfert de la compétence.

L'harmonisation des tarifs et des règlements à l'échelle des communes nouvelles a été une première étape en 2017. Les schémas d'assainissements communaux sont mis à jour progressivement en parallèle de l'élaboration des plans locaux d'urbanisme. Les investissements des communes nouvelles se poursuivent. La gestion alternative des eaux pluviales devient une cible.

Les modes de gestion des services d'assainissements individuels des communes nouvelles ont été analysés pour définir les axes de travail de l'année 2018. Les connaissances seront partagées afin d'esquisser les premières lignes de la gestion future de la compétence.



www.maugescommunaute.fr



Rue Robert Schuman – La Loge
Beaupréau – 49600 Beaupréau-en-Mauges

02 41 71 77 10 // contact@maugescommunaute.fr